

**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE  
73220**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – SAMSON Julien – VILLARD Michel

Absents : Mme DUPONCHEL Magali  
M. VILLARD Dominique

M. Olivier BERARD a été nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : CONVENTION AVEC L'AMICALE DES PECHEURS DE L'ARC**

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'amicale des pêcheurs de l'arc était autorisée, par convention du 17 février 2011, à pêcher à la ligne sur l'ensemble des berges des cours d'eau de Saint Pierre de Belleville.

Cette convention étant caduque, il convient d'en établir une nouvelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre, 1 abstention) :**

- **APPROUVE le projet de convention (annexé à la présente délibération) avec l'amicale des pêcheurs de l'arc relative au droit de pêche à la ligne sur l'ensemble des berges des cours d'eau de Saint Pierre de Belleville,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférent,**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,  
Le maire,  
Christine BOUCLIER BEAUCHET

